



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20250324-BUR-AG-25-022-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 24 mars 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Déclaration sans suite du marché N°24001DSI – Location et maintenance de matériel d'impression couleur multifonction réseau (Lot 2)**

L'an **Deux Mille Vingt-Cinq**, le **24 mars** à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI

**ABSENTS** : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Déclaration sans suite du marché N°24001DSI – Location et maintenance de matériel d'impression couleur multifonction réseau (Lot 2)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et notamment ses articles L2123-1 et R-2123-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (221 000 € HT à ce jour) ;

Considérant, la procédure lancée le 9 décembre 2024 ainsi qu'une remise des offres le 13 janvier 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCLARE SANS SUITE (À l'unanimité)**

Le **lot N°2** « Fourniture, livraison et maintenance de traceur couleur » du marché « Location et maintenance de matériel d'impression couleur multifonction réseau » pour motif d'intérêt général fondé sur la redéfinition du besoin, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et à l'article R2185-1 ;

**AUTORISE**

Le Président à lancer une nouvelle procédure de passation relative au marché n°24001DSI – Lot N°2, en application des dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGIO